

Taxe d'accise—Loi

savait pas de quoi il parlait. Il a prétendu que je voulais entrer en association avec lui.

Avant de parler de cette association, je voudrais dire quelques mots du député lui-même. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui à l'époque où je m'occupais de politique municipale. Il a bien servi les intérêts du nord de l'Ontario. Le fait d'être dans l'opposition doit lui faire perdre son flegme, car il parle et agit d'une manière qui ne lui ressemble guère. Chose certaine, il n'a pas été élogieux à mon endroit les deux fois où il a pris la parole. Je m'entendais quand même bien avec lui autrefois.

Le projet d'association ne concernait pas le député, mais un groupe de Cochrane-Supérieur. Sauf tout le respect que je lui dois, je n'aimerais pas m'associer avec un député dont le parti, quand il était au pouvoir, a pris l'initiative du Programme énergétique national, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et du budget MacEachen. Je crois que c'est réciproque. Je ne voudrais pas m'associer avec un député représentant pareil gouvernement. Je voudrais toutefois m'associer avec un groupe de Cochrane-Supérieur avec lequel un certain nombre de réalisations seraient possibles.

Je vis dans le nord de l'Ontario. Je retourne dans ma circonscription toutes les semaines. J'y passe beaucoup de temps. Je ne pourrais pas en dire autant du député de Cochrane-Supérieur. Il vit à Ottawa.

M. Nystrom: Vous êtes un bien brave homme.

M. Gervais: Il peut dire qu'il a une résidence là-bas, mais il est le plus souvent à Ottawa.

● (1200)

M. Penner: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Je ne sais trop si le député prononce son premier discours à la Chambre, auquel cas il a droit à la plus grande latitude possible pour se libérer de tout ce qui lui pèse sur la conscience. Sinon, la Chambre n'a pas de faveur à lui faire et je vous demanderais, monsieur le Président, de rappeler au député de Timmins-Chapleau qu'il doit faire porter ses observations sur le projet de loi C-80. La Chambre et les gens de sa circonscription attendent impatiemment de connaître ses vues sur ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. L'objection du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) est motivée. Je signale à tous les députés que nous débattons en ce moment le projet de loi C-80. La remarque vaut pour tous les députés, y compris celui qui intervient dans le débat. Rappelons-nous en dans nos délibérations.

M. Gervais: Merci, monsieur le Président. J'ai tenu ces propos parce que le député s'en est pris à moi à deux reprises.

Des voix: Quelle honte!

M. Gervais: Je voulais lui expliquer la situation.

Parlons du projet de loi C-80. Parlons des majorations du prix de l'essence. En 1980, le gouvernement conservateur a été renversé par les libéraux et les néo-démocrates parce qu'il proposait de hausser le prix de l'essence de 18c. le gallon.

Pendant les trois ou quatre années qui ont suivi le retour au pouvoir des libéraux, le prix de l'essence a augmenté non pas de 18c. le gallon, mais de \$1.28 le gallon. Je voudrais que le député qui m'a interpellé à deux reprises me dise où il était lorsque le prix de l'essence a augmenté de \$1.28 le gallon. Il vient de me demander où j'étais lorsque le projet de loi C-80 a été proposé. Où était le député au cours des trois années où le prix de l'essence a augmenté de \$1.28 le gallon?

Je peux dire au député où j'étais et ce que je faisais dans le caucus fédéral et dans le caucus du nord de l'Ontario à ce moment-là. J'aidais mes collègues à formuler une politique grâce à laquelle le nombre d'emplois a augmenté de 304,000 au cours de l'année.

Des voix: Bravo!

M. Gervais: J'aidais mes collègues à créer une politique qui a fait baisser les taux d'intérêt à 8.85 p. 100, le taux le plus bas jamais atteint en sept ans. Quels étaient les taux d'intérêt lorsque mon collègue était censé lutter pour des causes de ce genre?

J'aidais mes collègues à établir une politique qui a provoqué une progression de 13 p. 100 dans le secteur manufacturier depuis septembre 1984. J'aidais mes collègues à élaborer une politique qui a donné naissance à l'Accord de l'Ouest, accord qui a provoqué en huit mois une recrudescence de 19 p. 100 des activités de forage. Voilà où j'étais.

J'aidais également mes collègues à établir une politique qui a fait chuter le nombre de faillites de 13 p. 100 au Canada.

M. Gauthier: Et les trois banques?

M. Gervais: Oui, nous nous occupons également de la faillite des banques provoquée par les politiques du gouvernement précédent. Je signale à mon collègue que c'est ce que je faisais. Je travaillais à cette politique dont je suis très fier.

[Français]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, contrairement à mon préopinant, je vais tenter de concentrer mes propos sur le fond du projet de loi C-80 qui nous est présenté par le gouvernement et sur lequel ce dernier a décidé d'imposer la «clôture», l'attribution de temps. Le gouvernement s'est vu presque obligé d'imposer cette dernière parce que l'opposition n'a pas cessé de s'opposer au projet de loi C-80 et il est important de reconnaître ici pourquoi.

Parmi les principaux arguments mis de l'avant pour défendre ce projet de loi, un en particulier était invoqué plus tôt par le député de Jonquière (M. Blackburn) alors qu'il prenait la parole en cette Chambre. A propos du genre de taxes et d'impôts qui sont contenus dans le projet C-80 que ces derniers visaient, il disait et je cite: «à contrer l'érosion de l'assiette fiscale de la taxe de vente». C'est donc dire, en termes plus courants, que le projet de loi visait à rétablir, d'après le député de Jonquière et d'autres députés progressistes conservateurs, la place qui revient à la taxe de vente dans notre système fiscal canadien.